

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 17 Décembre 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 5 Novembre 2024**
- 2) **Information de la décision N°2024-005 : Mise en place d'un terminal de paiement (TPE) pour la régie de recettes Complexe Touristique**
- 3) **Information de la décision N°2024-006 : Acte de clôture de la régie Tennis**
- 4) **Information de la décision N°2024-007 : Acte constitutif de la régie de recettes Guichet Unique**
- 5) **Finances**
Ventilation 2024 de la subvention Handball Club Capestang
Ventilation 2024 de la subvention Ecole de Rugby
Correction d'anomalies comptables liées à des écritures anciennes (budget principal)
Décision modificative n°2024/02 sur le budget principal
- 6) **Personnel communal**
Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG de l'Hérault
Mise à jour du tableau des emplois
Rémunération des agents recenseurs 2025
Modification de la participation pour le risque « santé »
Délibération instituant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale
- 7) **Eau-Assainissement**
Délibération relative à la redevance consommation d'eau et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable 2025
Délibération relative à la redevance performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- 8) **Affaires communales**
Approbation du rapport d'activités de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes Sud Hérault
Attribution de compensation définitive pour 2024 – Communauté de Communes Sud Hérault
Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
Dénomination des écarts
Demande de subvention : Travaux de voirie Chemin de Saint Michel
Demande de subvention : Réhabilitation du garage communal en local commercial
Modification des tarifs Guichet Unique
Adhésion à la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état
Modification des tarifs de la Régie Périscolaire

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 17 Décembre 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, 10 décembre 2024

Le Maire,



Laurent BRUNET